



# Compte rendu Comité technique ministériel du 19 juin 2018

19 juin 2018

Le comité technique ministériel s'est réuni le 19 juin sous la présidence de Valérie Métrich-Hecquet, Secrétaire générale.

L'Alliance du Trèfle était représentée par Michel Moreau, Valérie Boyé et Annick Pinard.

## Déclarations liminaires et réponses de l'administration

Voir la déclaration liminaire de l'Alliance du Trèfle

### Action Publique 2022

Valérie Métrich-Hecquet a indiqué qu'il n'y avait pas de nouvelles décisions depuis la réunion du groupe de travail du 13 juin.

Les préconisations du Comité Action Publique 2022 ne remettent pas en cause les missions du ministère, y compris pour l'enseignement agricole. Pour le sanitaire une augmentation des contrôles assurés par l'État est même envisagée avec un financement par les partenaires économiques.

Pour la PAC, le Comité préconise également une recentralisation de l'autorité de gestion du FEADER et le transfert des équipes gérant la PAC dans l'ASP, mais il ne s'agit que de préconisations, pas de décisions.

Pour le ministère, les impératifs sont le paiement des aides PAC dans les délais, le maintien d'une proximité avec les usagers et d'assurer aux agents des DDT(M) et de l'ASP une carrière normale. Une étude d'impact sur les SEA et l'ASP sera réalisée.

Des rencontres bilatérales avec les organisations syndicales auront lieu prochainement.

### Gestion de la PAC

Suite à l'intervention du représentant de la DGPE qui a indiqué l'amélioration du paiement des dossiers PAC et un retour à un « rythme normal », toutes les organisations syndicales ont souligné la situation difficile des agents des SEA et regretté notamment un message comminatoire reçu pendant les « ponts » du mois de mai pour un paiement des aides à l'agriculture biologique sous quinzaine, alors que les instructions (122 pages) ne leur étaient parvenues que peu de temps avant.

La Secrétaire générale a regretté l'envoi de messages maladroits et souligné l'extrême complexité de certaines mesures qui devrait être corrigée pour la prochaine programmation.

## Carrières et rémunérations

Valérie Métrich-Hecquet a annoncé la parution de l'arrêté du 8 juin 2018 qui fixe les taux de promotion pour trois ans dans tous les corps du ministère, sauf ceux de l'enseignement qui sont en attente des décisions pour le Ministère de l'Éducation Nationale.

Pour certains corps, les taux n'ont été fixés que pour l'année 2018.

La demande de plans de requalification de C en B est portée par le ministère au guichet unique (DGAFP et Direction du Budget) avec l'argument que des agents de catégorie C effectuent des missions d'agents de catégorie B et que, la requalification ayant déjà été faite dans certains établissements publics, il convient d'harmoniser avec les agents du ministère. Il en est de même pour la requalification de B en A pour les filières technique et administrative.

Concernant le RIFSEEP, il n'y a toujours pas d'accord du guichet unique sur les propositions du ministère pour les IPEF et les ISPV, et aucun retour sur la demande de dérogation pour les IAE et les techniciens supérieurs.

La demande de revalorisation des agents contractuels des établissements d'enseignement à gestion nationale (ACEN) est également bloquée.

## Agressions d'agents

Les organisations syndicales ayant fait part de plusieurs agressions d'agents (dans un abattoir, lors de contrôles d'un SRAL, dans une DDT,...) et de la stigmatisation de la part d'une organisation professionnelle agricole, Valérie Métrich-Hecquet a rappelé qu'en cas d'accident connu, la circulaire du 20 avril 2016 était appliquée avec dépôt de plainte et soutien des agents par le ministère. En ce qui concerne l'organisation professionnelle agricole, elle a fait l'objet d'un courrier de la directrice de cabinet.

*L'Alliance du Trèfle considère que pour ce sujet très important, pour lequel elle est déjà intervenue auprès du ministre, il faut que les accidents soient systématiquement dénoncés ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas. Elle considère qu'il est essentiel de mettre en œuvre des mesures de prévention.*

Laurence Delva, cheffe du service Alimentation de la DGAL a apporté des précisions sur l'abattoir incriminé et les actions de soutien des agents du service d'inspection engagées par la DGAL.

Elle a annoncé la mise en place d'un groupe de travail sur les pistes d'actions pour mettre en œuvre les recommandations de l'étude de l'OMM sur l'attractivité des postes en abattoir.

## Responsabilité pénale et formations au droit pénal

Laurence Delva a indiqué qu'en ce qui concerne la responsabilité pénale des agents, le ministère (DGAL et Service des affaires juridiques) enclenche rapidement un dispositif de soutien des agents dès lors qu'il y a une demande de l'agent ou de sa hiérarchie. Cela a été notamment le cas pour l'affaire Lactalis et l'abattoir d'Alès.

Elle a également annoncé la reconduction et la demande d'intensification des formations au droit pénal.

## Enseignement agricole

Philippe Vinçon, directeur général de l'enseignement et de la recherche, a souligné l'implication du ministre dans l'Enseignement agricole et sa récente visite à Agrosup Montpellier où il a réaffirmé l'importance de l'enseignement supérieur agricole.

Un parallélisme strict doit être observé en termes de réformes avec le ministère de l'éducation nationale (Bac général et Bac STAV).

En ce qui concerne l'apprentissage (25 000 apprenants), des contacts étroits sont engagés avec les branches professionnelles : agriculture, paysage, agro-alimentaire, commerce, coopératives agricoles. Suite à l'inquiétude des organisations syndicales concernant la fermeture du site de Moissac, il a indiqué que le ministre ne s'était pas positionné et que la Région Occitanie était consultée.

Concernant le statut des directeurs d'exploitation et de centre technologique, les discussions avec la DGAFP sont toujours en cours.

## Fusion IRSTEA et INRA

En réponse à nos interrogations sur l'avenir de ces établissements, Philippe Vinçon a annoncé une réunion entre les tutelles sur les objectifs scientifiques des deux établissements. Un relevé de conclusions est attendu.

## Points à l'ordre du jour

### 1 - Approbation du procès-verbal du CTM du 11 avril 2018

Ce point est reporté.

### 2 - Avis sur le projet d'arrêté portant application du RIFSEEP aux agents des corps des ingénieurs et des personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Noémie Le Quellenec a présenté les propositions relatives aux cinq corps concernés : adjoint technique formation recherche, technicien formation recherche, assistant ingénieur, ingénieur d'études et ingénieur de recherche et indiqué que le guichet unique n'avait pas encore validé ces propositions. La cartographie des fonctions a été faite en lien avec l'ANSES.

Les organisations syndicales ayant fait part de la différence de niveau des primes des techniciens formation recherche avec les secrétaires administratifs, l'administration a précisé qu'elle aurait préféré une meilleure harmonisation mais que la comparaison avec les corps analogues du ministère de l'éducation nationale rendait difficile la validation de barèmes supérieurs.

Concernant les primes informatiques, l'administration a précisé que la cartographie des groupes de fonctions prévoyait de classer les agents concernés dans des groupes élevés.

*L'Alliance du Trèfle n'est pas défavorable au RIFSEEP, mais elle est attachée à l'équité et à l'harmonisation, notamment afin de permettre les mobilités. Elle attire l'attention sur le classement dans les groupes de fonctions qui peut générer des frustrations.*

*L'Alliance du Trèfle a émis un avis favorable sur ce projet d'arrêté.*

### **3 - Point d'information sur la mise en place d'un dispositif de vérification, en cours de carrière, des antécédents judiciaires des agents en contact habituel avec des mineurs**

Noémie Le Quellenec a présenté la démarche qui consiste à vérifier les antécédents judiciaires des agents en contact habituel avec des mineurs (environ 20 000 agents : 15 000 gérés par le ministère et 5 000 gérés par les établissements).

La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant a permis que le ministère de la justice transfère automatiquement aux autres ministères les condamnations pour une liste fermée de crimes et de délits en lien avec les mineurs. Depuis, les contrôles sont automatiques au moment du recrutement mais la vérification n'a pas été faite pour les agents en poste avant 2016.

Le dispositif de vérification des bulletins n°2 du casier judiciaire et du fichier judiciaire des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJASV) commencera en septembre et sera très centralisé compte tenu de la confidentialité des données. Il sera géré au SRH par une seule personne en contact avec le ministère de la justice.

Une analyse au cas par cas des situations sera réalisée avec une appréciation sur l'opportunité ou pas d'engager une action disciplinaire voire une suspension à titre conservatoire.

Un contrôle similaire a été réalisé au ministère de l'éducation nationale et, sur un million d'agents vérifiés, une centaine de cas ont été identifiés et 26 agents ont été suspendus.

*L'Alliance du Trèfle est très favorable à ce dispositif qui doit être particulièrement encadré compte tenu de la confidentialité des données.*

### **4 - Point d'information sur la mise en œuvre du télétravail au sein du ministère**

Grégoire Jourdan a présenté le bilan du télétravail (cf document). Il s'agit de la deuxième enquête après celle de 2017.

Si le nombre de personnes autorisées a doublé (609 contre 295 en 2017), soit près de 10 % des agents de l'administration centrale et des DRAAF-DAAF, le même équilibre entre femmes et hommes et entre catégories est observé. La forte prédominance du télétravail d'une demi-journée ou d'une journée persiste mais une augmentation pour les durées plus longues (deux jours et plus) est constatée.

36 demandes ont été refusées dont 22 pour des missions non adaptées au télétravail.

*L'Alliance du Trèfle a développé sa position sur le télétravail dans sa déclaration liminaire. Elle se réjouit que ce dispositif se mette en place.*

*S'il est souvent l'occasion pour les équipes de se réunir pour discuter de l'organisation du travail, elle déplore les réticences de certains encadrants qui refusent l'autorisation sous prétexte qu'ils « ne voient plus leurs agents ».*

*Elle souhaite une mise en perspective de ce bilan et son insertion dans le bilan social du ministère.*

## Questions diverses

### 1- Questions diverses de l'Alliance du Trèfle

#### **Transfert des agents des SEA vers l'ASP**

Le transfert des agents des SEA gérant les aides de la PAC vers l'ASP est préconisé par le comité Action Publique 2022 et soutenu par le ministre. Compte tenu des bouleversements importants de ce transfert pour les agents de ces structures, l'Alliance du Trèfle souhaite avoir des précisions sur les échéances et le plan d'accompagnement prévu pour les agents.

Ce sujet a été évoqué dans les réponses aux déclarations liminaires.

#### **Fusion IRSTEA - INRA**

La fusion de l'IRSTEA et de l'INRA est annoncée pour le 1er janvier 2020. Comment le MAA compte-t-il poursuivre au sein de l'INRA l'indispensable mission de recherche et de vulgarisation actuellement assurée par l'IRSTEA ? Quelles sont les conséquences à terme pour la localisation géographique des unités ? Quelles garanties en termes de statut et de carrière sont-elles prévues pour les personnels des deux organismes notamment pour les ingénieurs de l'État actuellement à l'IRSTEA (IAE et IPEF) sachant que leur statut actuel n'existe pas à l'INRA ?

La réponse de l'administration figure dans les réponses aux déclarations liminaires.

### 2- Réponses de l'administration aux autres questions diverses

#### **Prise en compte des situations de handicap (agent, conjoint ou enfant) pour l'examen des mobilités**

Jean-Pascal Fayolle a fait part de l'état d'esprit bienveillant de l'administration pour ces situations. Il a précisé qu'une expertise serait conduite en cas de doute assortie d'un rappel à l'ordre aux structures si l'expertise montre que les structures n'ont pas joué le jeu.

#### **Retour des agents après une absence longue**

Jean-Pascal Fayolle a indiqué que le repérage et l'information des agents concernés figurait dans le plan d'actions pour la labellisation égalité-diversité engagée par le ministère.

#### **Transformation des contrats aidés d'auxiliaires de vie scolaire (AVS) en postes d'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH)**

L'administration a rappelé l'autonomie juridique des établissements en indiquant que le ministère pouvait toutefois leur rappeler la réglementation en ce domaine.

#### **Indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE)**

L'administration a indiqué mettre tout en œuvre pour le versement rapide de cette indemnité.

#### **Zones urbaines sensibles**

L'administration a précisé que sur les 497 agents identifiés, 58 s'avéraient non éligibles en termes de zonage. Les 439 dossiers éligibles font l'objet d'une procédure simplifiée avec l'appui du service juridique pour accélérer la procédure.



### **Modalités de passage de la filière administrative à la filière technique**

L'administration a indiqué qu'en l'absence de consensus syndical sur la nouvelle procédure proposée, les modalités ne seraient pas modifiées cette année.

### **Carrière des représentants syndicaux**

L'administration a annoncé un groupe de travail le 11 septembre.

### **Règlement général sur la protection des données (RGPD)**

Ce règlement européen visant à la protection des données personnelles va être mis en œuvre dans l'enseignement agricole. Une analyse d'impact est en cours sur les traitements dits « sensibles » : gestion des élèves, des examens,...